



## Conseil Municipal : séance du 17 décembre 2014

### Registre des délibérations

L'an deux mille quatorze le mercredi 17 décembre, le Conseil Municipal de Varennes sur Loire s'est réuni à 20 heures 30 au nombre prescrit par la Loi, sur la convocation et sous la présidence de **Gilles TALLUAU, Maire**.

<b>Conseillers</b>
En exercice : 19
Présents : 17
Pouvoirs : 2
<b>Votants : 19</b>
Absents : 2
Date de convocation
<b>11 décembre 2014</b>

**Etaient présents** : Sylvie BELLANGER, Michel LAMAND, Alain LECHAT, Christine JOUSSELIN, Adjoint  
François BERNARD, Yves MABILEAU, Christiane LANGE, Jean-Luc JOULIN, Sophie GEGU, Eric JAMET, Murielle CHAPU, Julie PEARSON, Michel LECHAT, Brigitte SAINT-CAST, Ralph MILLERAND, David CHEVALLIER

**Absents Excusés** : Valérie COULBARY (pouvoir à Gilles TALLUAU),  
Martine NAYS (pouvoir à Michel LECHAT),

**Secrétaire de séance** : David CHEVALLIER

### **Intervention de Monsieur le Maire suite à la parution d'un article dans Saumur Kiosque :**

Avant d'entamer l'ordre du jour, Mr le Maire tient à faire une mise au point à propos d'un article paru dans Saumur Kiosque, le journal électronique de la région.

En effet, les allégations avancées dans cette publication ne sont, pour certaines, pas très objectives et sont même pour les autres tout à fait erronées.

Faire de la polémique pour de la polémique n'apporte rien à personne, et surtout pas aux varennais.

Mr le Maire souhaite que la discussion démocratique se fasse avec sérénité et dignité autour de la table du conseil municipal plutôt que dans les médias afin de mener à bien les projets et répondre au mieux aux défis futurs.

### **INTERCOMMUNALITE**

Gilles TALLUAU, et Sylvie BELLANGER élus communautaires ont donné compte-rendu des différentes réunions de l'Agglo auxquelles ils ont participé.

### **Communes nouvelles à Baugé-En-Anjou**

Les élus se sont rendus le 21 novembre à Baugé-en-Anjou pour assister aux premières assises nationales concernant les communes nouvelles.

L'Etat veut inciter les communes rurales à se regrouper sur la base du volontariat en garantissant une stabilité de la dotation globale de fonctionnement pendant trois ans pour les communes nouvelles créées au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2016, et, en assouplissant le délai de lissage des taux de fiscalité des communes. Mais beaucoup de questions se posent car si Baugé-en-Anjou a pu facilement regrouper plusieurs petites communes, il n'est peut-être pas aussi aisé de le faire avec des communes plus importantes, plus éloignées, de taille et de strate similaire.

Gilles TALLUAU, Maire fait remarquer qu'on ne dispose pas assez d'éléments pour se prononcer.

Mme Brigitte SAINT-CAST s'inquiète en outre de la mise en place d'une véritable politique de transport en commun notamment pour les jeunes et les personnes âgées.

Sylvie Bellanger, 1<sup>ère</sup> adjointe rappelle que « nous allons naturellement vers une mutualisation des moyens » avec les communes du canton avec par exemples Vivado et l'organisation TAP.

**SALON DES MAIRES à PARIS** : Rendez-vous annuel intéressant auquel a participé Monsieur le Maire.

### **SIVM**

**Téléassistance** : La signature d'une convention de référencement simple avec la SA FILIEN ECOUTE ADMR et la Fédération des ADMR 49 permet aux administrés de bénéficier d'avantages financiers et d'une maintenance.

**Mutualisation** : Elus et responsables techniques de chaque commune se réuniront pour étudier des points qu'ils seraient peut-être intéressant de mutualiser ; ce pourrait être du matériel, des agents, des compétences, des habilitations, des contrats de maintenance etc...

Le compte-rendu de la réunion du 12/12/2014 sera transmis dès réception.

### **SMIPE**

Michel LECHAT rend compte des points suivants :

Le syndicat a décidé la reprise gratuite des pneus des voitures et des deux roues. Les tarifs aux professionnels vont faire l'objet d'une nouvelle étude concernant les gravats. Une collecte de papier, pendant une quinzaine de jour, va être organisée au profit de l'école dans le cadre d'un projet pédagogique. Les élus sont invités à visiter l'usine de retraitement des déchets de Lasse. Le compte-rendu du syndicat du 10/12/2014 sera transmis dès réception.

Monsieur le Maire rappelle que le SMIPE organise des visites pédagogiques gratuites de l'usine de Lasse ; les coûts de transports étant à la charge du SMIPE. Cette possibilité a été proposée à la directrice de l'école.

### **SMLA / SMBAA**

Jean-Luc JOULIN informe que le projet de regroupement des syndicats est retardé car les communes du Maine et Loire ont voté pour le projet mais que celles d'Indre et Loire ont voté contre. La compétence « hydraulique » pourrait revenir au EPCI. Ce dossier très complexe reste à suivre.

**SCoT** : Un diagnostic est en cours d'étude par le SMGS. Il sera adressé aux communes du Grand Saumurois, qui devront se prononcer en terme économique et aménagement urbain. Un forum à ce sujet aura lieu le 05/02/2015 à DISTRE.

### **CASLD : TRANSFERT ET CHARGES : Attributions de compensation définitives 2014 provisoires 2015** **ADOPTION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DÉFINITIVES 2014 ET PROVISOIRES 2015**

#### **CREATION DU SYNDICAT MIXTE DU GRAND SAUMUROIS**

Par délibération n° 2013/088-DC du 26 septembre 2013, la Communauté d'Agglomération *Saumur Loire Développement* a approuvé la fusion des Syndicats Mixtes du Schéma Directeur du Grand Saumurois et du Syndicat Mixte du Pays Saumurois, à l'échéance du 1<sup>er</sup> Janvier 2014.

Cette fusion simple ayant entraîné la disparition du Syndicat du Pays Saumurois, la Communauté d'Agglomération *Saumur Loire Développement* a décidé par délibération

n° 2013/089-DC du 26 septembre 2013 de modifier ses compétences en ajoutant celles exercées précédemment par ce syndicat dissout :

Au titre III Compétence « Equilibre social de l'habitat » B) Politique du logement :

- restauration du patrimoine

Au titre IV Compétence « Politique de la ville » :

- participation à la gestion, à l'animation et au développement de la coordination autonomie : Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique (CLIC) et réseau gérontologique du saumurois)

Au titre IX Compétence « Construction, l'aménagement, entretien, gestion d'équipements culturels et sportifs » :

- arts plastiques - organisation d'une manifestation culturelle : « La Semaine Enchantée »

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 25 novembre 2013 a fixé les nouvelles charges transférées à compter de l'année 2014. Elles sont basées sur les cotisations versées en 2013 par les communes au Syndicat du Pays Saumurois.

Le montant des charges transférées pour 2014 est fixé conformément au tableau figurant en annexe 3.

#### **ANNUITE DE LA DETTE**

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération n° 2002/17 du Conseil communautaire du 21 février 2002 approuvant le principe de réactualisation des attributions de compensation en fonction de l'évolution des taux pour les emprunts à taux variables transférés à la Communauté d'Agglomération *Saumur Loire Développement* par les Villes de Saumur et Montreuil-Bellay, et concernant les équipements sportifs et culturels.

Les ajustements suivants sont apportés aux montants des charges transférées :

Pour l'année 2014 (annexe 1) :

- Montreuil-Bellay ..... - 66 868,53€
- Saumur ..... - 130,38 €

Pour l'année 2015 (annexe 2) :

- Montreuil-Bellay ..... - 2 575,59 €
- Saumur ..... - 186,94 €

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des membres du conseil municipal que l'adoption des attributions de compensation est acquise selon la règle de la majorité qualifiée.

Vu la délibération n° 2002/17 du Conseil de la Communauté d'Agglomération *Saumur Loire Développement* du 21 février 2002, approuvant le principe de réactualisation des attributions de compensation, en fonction de l'évolution des taux pour les emprunts à taux variables transférés à la Communauté d'Agglomération *Saumur Loire Développement* par les Villes de Montreuil-Bellay et Saumur, et concernant les équipements sportifs et culturels ;

Vu les délibérations n° 2013/088-DC et n° 2013/089-DC du 26 septembre 2013 portant sur l'évolution de la compétence de la Communauté d'Agglomération *Saumur Loire Développement* ;

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 25 novembre 2013 ;

**Vu** la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération *Saumur Loire Développement* du 11 décembre 2014 approuvant le montant des attributions de compensations définitives 2014 et provisoires 2015.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **approuve** le montant des attributions de compensations définitives 2014 et provisoires 2015 qui s'élève pour Varennes sur Loire à 7 329,21 € (détail en annexe 1, 2 et 3)

# ANNEXE 1

## ATTRIBUTION DE COMPENSATION DEFINITIVE 2014

### TRANSFERT DETTE - VILLE DE SAUMUR ETAT DE LA DETTE 2014

Montants en Euros

N° FICHE	ANNÉE RÉALISAT	LIBELLÉ	PRÉTEUR	DURÉE EN ANNÉES	TYPE TAUX	INDICE	MARGE (%)	PÉRIODE	CAPITAL	ENCOURS AU 31/12/2014	TAUX CONNU au 17/10/14	ICNE 2013	①	②	③	= ③-①+②		
													ICNE 2014 (constatés au 17/10/2014)	INTÉRÊTS ECHUS EN 2014	CHARGE FINANCIERE 2014	AMORT	ANNUITÉ DUE	
30213	2001	Transfert Piscine et Théâtre bât culturel	B.P.A.V	15	R	EURIBOR12M	0.3	A	526 845.87	70 246.09			2 489.89	1 659.92	2 634.23	1 804.26	35 123.06	36 927.32
30215	2001	Transfert Théâtre structure touristique	DEXIA CREDIT LOCAL	19	V	TAM	0.25	A	293 613.00	111 386.69			405.26	352.47	422.63	369.84	16 683.70	17 053.54
30216	2001	Transfert piscine Offard	VILLE DE SAUMUR	15	F	TAUX FIXE	0	T	381 122.54	68 619.19	5.00	418.56	285.91	4 431.99	4 299.34	31 835.53	36 134.87	
<b>TOTAL GENERAL</b>									1 201 581.41	250 251.97		3 313.71	<b>2 298.30</b>	<b>7 488.85</b>	<b>6 473.44</b>	<b>83 642.29</b>	<b>90 115.73</b>	
Régularisation ICNE et intérêts échus 2013																	-245.62	
Base de calcul pour l'AC définitive 2013 (délibération du 12/12/13)																	90 000.49	
Actualisation des charges transférées 2014																	-130.38	

### TRANSFERT DETTE - VILLE DE MONTREUIL BELLAY ETAT DE LA DETTE 2014

Montants en Euros

N° FICHE	ANNÉE RÉALISAT	LIBELLÉ	PRÉTEUR	DURÉE EN ANNÉES	TYPE TAUX	INDICE	MARGE (%)	PÉRIODE	CAPITAL	ENCOURS AU 31/12/2014	TAUX CONNU au 17/10/14	ICNE 2013	①	②	③	= ③-①+②	
													ICNE 2014 (constatés au 17/10/2014)	INTÉRÊTS ECHUS EN 2014	CHARGE FINANCIERE 2014	AMORT	ANNUITÉ DUE
30205	2001	Agt.éq. Piscines/Trvx Centre Culture transf Montr	DEXIA CREDIT LOCAL	12	F	TAUX FIXE	0	A	74 632.67	0.00	4.65	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
30206	2001	Aménagement équipement Piscine Transfert Montreu	CREDIT AGRICOLE	13	R	EURIBOR12M	0.175	A	28 337.31	0.00		0.10	0.00	17.40	17.30	2 558.30	2 575.60
30208	2001	Construction Centre Transfert Montreuill	CREDIT MUTUEL	11	F	TAUX FIXE	0	M	925 472.93	0.00	5.65	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
30209	2001	Construction Centre Transfert Montreuill	CREDIT MUTUEL	12	F	TAUX FIXE	0	A	117 549.88	0.00	5.30	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAL GENERAL</b>									1 145 992.79	0.00		0.10	<b>0.00</b>	<b>17.40</b>	<b>17.30</b>	<b>2 558.30</b>	<b>2 575.60</b>
Régularisation ICNE et intérêts échus 2013																	-0.01
Base de calcul pour l'AC définitive 2013 (délibération du 12/12/13)																	69 444.12
Actualisation des charges transférées 2014																	-66 868.53

# ANNEXE 2

## ATTRIBUTION DE COMPENSATION PROVISOIRE 2015

### TRANSFERT DETTE - VILLE DE SAUMUR ETAT DE LA DETTE 2015 (AU 17/10/2014)

Montants en Euros

N° FICHE	ANNÉE RÉALISAT	LIBELLÉ	PRÉTEUR	DURÉE EN ANNÉES	TYPE TAUX	INDICE	MARGE (%)	PÉRIODE	CAPITAL	ENCOURS AU 31/12/2015	ICNE 2014 (constatés au 17/10/14)	①	②	③	= ③-①+②		
												ICNE 2015 (constatés au 17/10/14)	INTÉRÊTS ECHUS EN 2015	CHARGE FINANCIERE 2015	AMORT	ANNUITÉ	
30213	2001	Transfert Piscine et Théâtre bât culturel	B.P.A.V	15	R	EURIBOR12M	0.3	A	526 845.87	35 123.03	1 659.92	829.97	1 756.15	926.20	35 123.06	36 049.26	
30215	2001	Transfert Théâtre structure touristique	DEXIA CREDIT LOCAL	19	V	TAM	0.25	A	293 613.00	94 192.47	352.47	298.07	367.58	313.18	17 194.22	17 507.40	
30216	2001	Transfert piscine Offard	VILLE DE SAUMUR	15	F	TAUX FIXE	0	T	381 122.54	35 161.80	285.91	144.90	2 810.13	2 669.12	33 457.39	36 126.51	
<b>TOTAL GENERAL</b>									1 201 581.41	164 477.30	2 298.30	<b>1 272.94</b>	<b>4 933.86</b>	<b>3 908.50</b>	<b>85 774.67</b>	<b>89 683.17</b>	
Base de calcul de l'Attribution de Compensation définitive 2014																	89 870.11
Variation des charges transférées 2015 PROVISOIRE																	-186.94

### TRANSFERT DETTE - VILLE DE MONTREUIL BELLAY ETAT DE LA DETTE 2015 (AU 17/10/2014)

Montants en Euros

N° FICHE	ANNÉE RÉALISAT	LIBELLÉ	PRÉTEUR	DURÉE EN ANNÉES	TYPE TAUX	INDICE	MARGE (%)	PÉRIODE	CAPITAL	ENCOURS AU 31/12/2015	ICNE 2014 (constatés au 17/10/14)	①	②	③	= ③-①+②		
												ICNE 2015 (constatés au 17/10/14)	INTÉRÊTS ECHUS EN 2015	CHARGE FINANCIERE 2015	AMORT	ANNUITÉ	
30206	2001	Aménagement équipement Piscine Transfert Montreu	CREDIT AGRICOLE	13	R	EURIBOR12M	0.175	A	28 337.31	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
<b>TOTAL GENERAL</b>									28 337.31	0.00	0.00	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	
Base de calcul de l'Attribution de Compensation définitive 2014																	2 575.59
Variation des charges transférées 2015 PROVISOIRE																	-2 575.59

## ANNEXE 3

ATTRIBUTION DE COMPENSATION DEFINITIVE 2014 et PROVISoire 2015						
	Montant de l'Attribution de Compensation définitive 2013	Variation 2014 des charges transférées		Montant de l'Attribution de Compensation définitive 2014	Variation 2015 des charges transférées	
		Création du Syndicat Mixte du Grand Saumurois (*)	dette		dette	Montant de l'Attribution de Compensation provisoire 2015
ALLONNES	165 308.24	4 769.15		160 539.09		160 539.09
ANTOIGNE	-18 099.12	633.07		-18 732.19		-18 732.19
ARTANNES SUR THOUET	-10 052.24	580.31		-10 632.55		-10 632.55
BRAIN SUR ALLONNES	12 037.24	2 684.03		9 353.21		9 353.21
BREZE	30 772.53	1 864.52		28 908.01		28 908.01
BROSSAY	12 654.57	445.04		12 209.53		12 209.53
CHACE	394 841.66	3 631.54		391 210.12		391 210.12
CIZAY LA MADELEINE	-8 825.87	636.25		-9 462.12		-9 462.12
COURCHAMPS	-9 927.87	576.98		-10 504.85		-10 504.85
DISTRE	35 194.67	2 674.94		32 519.73		32 519.73
EPIEDS	-22 719.53	873.04		-23 592.57		-23 592.57
FONTEVRAUD	52 957.15	1 994.91		50 962.24		50 962.24
LA BREILLE LES PINS	14 502.63	803.83		13 698.80		13 698.80
LE COUDRAY MACOUARD	179 358.03	1 917.86		177 440.17		177 440.17
LE PUY NOTRE DAME	55 383.93	1 940.79		53 443.14		53 443.14
LE VAUDELNAY	-18 169.07	1 674.16		-19 843.23		-19 843.23
MONTREUIL BELLAY	856 982.49	9 112.22	-66 868.53	914 738.80	-2 575.59	917 314.39
MONTSOUREAU	37 741.42	816.68		36 924.74		36 924.74
NEUILLE	40 022.50	1 318.50		38 704.00		38 704.00
PARNAY	-3 306.01	681.21		-3 987.22		-3 987.22
ROU MARSON	1 555.68	933.38		622.30		622.30
SAUMUR	2 689 648.14	54 263.61	-130.38	2 635 514.91	-186.94	2 635 701.85
SOUZAY CHAMPIGNY	58 244.13	1 143.26		57 100.87		57 100.87
SAINT CYR EN BOURG	325 180.94	2 157.64		323 023.30		323 023.30
SAINT JUST SUR DIVE	-6 603.04	503.95		-7 106.99		-7 106.99
SAINT MACAIRE DU BOIS	-2 177.32	550.01		-2 736.33		-2 736.33
TURQUANT	-4 163.74	729.34		-4 893.08		-4 893.08
VARENNES SUR LOIRE	-4 835.69	2 493.52		-7 329.21		-7 329.21
VARRAINS	25 177.61	1 956.06		23 221.55		23 221.55
VERRIE	-1 765.53	548.93		-2 314.46		-2 314.46
VILLEBERNIER	6 314.77	1 874.56		4 440.21		4 440.21
VIVY	240 145.90	3 789.68		236 356.22		236 356.22
<b>TOTAL</b>	<b>5 123 379.20</b>	<b>110 581.97</b>	<b>-66 998.91</b>	<b>5 079 796.14</b>	<b>-2 762.53</b>	<b>5 082 558.67</b>

*POUR MÉMOIRE:*

↘ Charges transférées = ↗ Attribution de Compensation

(\*) Correspond au transfert des cotisations versées par les communes au Syndicat Mixte du Pays Saumurois

## LOTISSEMENT LA MALAISERIE

### LOTISSEMENT LA MALAISERIE : Vente du lot 24 au profit de Mme MILLERAND Martine

Le Conseil Municipal,

- Vu l'arrêté municipal 2006 en date du 17 mai 2006 reçu en sous-préfecture de Saumur le 22 Mai 2006 portant autorisation de lotir et d'aménager le lotissement de « la Malaiserie »
- Vu l'arrêté municipal en date du 31 mai 2007 portant l'autorisation de différer les travaux de finition de ce lotissement,
- Vu le certificat administratif du Maire de Varennes sur Loire en date du 31 Mai 2007 certifiant que les prescriptions imposées par l'arrêté d'autorisation de lotir sont exécutées, exception faite des travaux de finition et que des permis de construire peuvent être délivrés.
- Vu l'article 16 de la loi de finances rectificative n° 2010-237 du 9 mars 2010 qui redéfinit les règles applicables en matière de TVA aux opérations immobilières à compter du 11 mars 2010
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 3 mai 2010 fixant le prix du mètre carré de terrain à 48,50 euros TVA sur marge incluse.
- Vu la promesse d'acquisition de terrain signée par **Mme MILLERAND Martine** domiciliés à **VARENNES-SUR-LOIRE, 8 rue du Pâtis Vert**, sous réserve que la commune rallonge d'environ trois mètres le trottoir bateau actuellement incompatible avec les possibilités de construction.
- **AUTORISE** la vente au profit de **Mme MILLERAND Martine** de la parcelle de terrain sise lotissement de "La Malaiserie" à VARENNES SUR LOIRE cadastrée section AB 757 d'une superficie de **592 m<sup>2</sup>** moyennant le prix de **24 250 € TVA sur marge incluse**.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou, en cas d'absence, Monsieur le 1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> adjoint à signer l'acte authentique qui sera établi par **Me ZENNER**, notaire à ALLONNES 49650.

## **VOIRIE**

### **CONVENTION DE MUTUALISATION Avec la commune de Brain/Allonnes PROGRAMME D'ENTRETIEN DE VOIRIE**

Monsieur le Maire rappelle que les services de l'Etat dans le cadre de l'ATESAT n'assure plus la préparation des programmes d'entretien de voirie et des documents nécessaires aux MAPA (Marché à Procédure Adaptée).

La commune de Brain sur Allonnes, sous réserve de l'accord de son conseil municipal, nous propose par convention d'apporter cette aide technique.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, AUTORISE Monsieur le Maire, à signer une convention de mutualisation avec la commune de Brain/Allonnes pour :

- l'étude des besoins d'entretien de la voirie communale de Varennes/Loire
- La préparation de MAPA (analyse des besoins et des offres, cahier des charges...)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention d'ingénierie avec la commune de Brain/Allonnes en vue d'établir un programme d'entretien de la voirie communale de Varennes sur Loire.

Les élus de la commission voirie vont définir les besoins et les priorités.

## **VIVADO**

### **(CONVENTION FINANCIERE INTERCOMMUNALE VIVADO-reversement CEJ/CAF**

Monsieur le Maire rappelle l'action VIVADO, accueil de loisirs pour les jeunes de 12-18 ans portée par les trois communes d'Allonnes, Varennes-sur-Loire et Villebernier est gérée depuis son ouverture en juillet 2013 par l'Association Familles Rurales.- VIVADO.

Cette action est inscrite sur le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), conclu avec la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) de Maine-et-Loire, de la commune d'Allonnes qui perçoit les prestations de services (PS) de la CAF des trois communes.

Afin de permettre aux communes de Varennes-sur-Loire et de Villebernier de percevoir de la commune d'Allonnes la quote-part qui leur est due, au titre des PS du CEJ, les trois Communes arrêtent les modalités de ces versements selon le principe suivant :

La répartition des PS du CEJ sera effectuée sur la base de la même proportion de la répartition entre les trois collectivités de la subvention annuelle de soutien financier à l'Association Familles Rurales – VIVADO soit :

47 % Allonnes, 30 % Varennes-sur-Loire, 23 % Villebernier.

La Commune Allonnes s'engage, selon ce principe, à verser :

- ✓ 23 % à la Commune de Villebernier
- ✓ 30 % à la Commune de Varennes-sur-Loire

La présente convention est établie pour la durée de l'engagement des trois communes à financer l'Association Familles Rurales – VIVADO pour l'action Accueil de loisirs de jeunes 12-18 ans.

Pour information ces montants à percevoir concernant la commune de Varennes sont de :

- Pour 2013 : 5689.40 € (basé sur l'activité réelle)
- Pour 2014 : 4169.70 € (acompte basé sur 50 % du prévisionnel 2014)

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire, à signer la convention financière avec les communes d'Allonnes et Villebernier.

## **COMMISSIONS**

### **« Loisirs Tourisme et Vie Associative »**

La commission s'est réunie le 03/12/2014 au Centre culturel et a élu Sylvie BELLANGER vice-présidente.

Ensuite la commission a accueilli les associations pour échanger et rappeler les aides financières et techniques dont elles peuvent bénéficier. CR d'Eric JAMET : 16 associations étaient présentes.

#### **Demande M. GROLLEAU : deux locations gratuites par an**

Monsieur le Maire a rappelé les modalités de prêts de la salle des loisirs aux associations (délibération du 15/10/2008) :

« ... une location gratuite par an... »

Le conseil municipal, s'est prononcé contre une location gratuite supplémentaire.

### **« BUDGET »**

Une réunion est prévue le 28/01/2015 à 18 h 30 en mairie. Monsieur le Maire rappelle aux membres des commissions que tous les projets d'investissement devront être estimés pour cette date afin de préparer le débat budgétaire prévu en février. Monsieur le Maire rappelle et confirme à Monsieur David CHEVALLIER l'invitation faite pour participer à cette commission budget.

## **DREAL (CONFLUENCE VIENNE-LOIRE)**

Gilles TALLUAU, Maire a rencontré le 17/11/2014, Monsieur COUZIN, chef de division à DREAL, qui lui a présenté le projet de périmètre du site classé de la Confluence Vienne-Loire en lien avec le périmètre UNESCO (côté Maine et Loire) et la zone Natura 2000 ;

Les informations relatives à cette zone « Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau » (présentée à l'écran) peuvent être consultées sur le site de la DREAL. Pour Varennes il s'agit du secteur du Port.

Le moment venu, si délibération à prendre, Monsieur COUZIN viendra expliquer ce projet.

## **AFR (animation locale) : ADHESION A L'ESPACE DE VIE SOCIALE CANTONAL - RESILIATION DE LA CONVENTION AVEC LES FRANCAS**

M. le Maire indique qu'il existe actuellement entre les communes de Brain-sur-Allonnes, La Breille Les Pins, Neuillé et Vivy un service d'animation locale intitulé « Espace de Vie Sociale » qui est porté par l'association AFR de Brain-sur – Allonnes.

L'objet de ce service est de répondre aux besoins des familles et des territoires pour et sur lesquels il s'exerce. C'est un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale. C'est également un lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets.

Les objectifs sont de plusieurs ordres :

### **1 – Renforcer le lien social entre les populations**

#### **1-1 : Impliquer les familles**

- Favoriser la prise d'initiative des habitants
- Consolider et développer l'offre de services des familles
- Favoriser la mobilité des habitants et les loisirs pour tous
- Soutenir et développer des actions en lien avec la prévention, la parentalité : les collectifs

#### **1-2 : Dynamiser la vie associative locale**

- Soutien dans la démarche de projet et dans la gestion administrative
- Accompagnement technique aux associations et collectivités liés aux dispositifs (CEJ-CLAS-REAAP-VVV)
- Développement de projets en direction des populations avec une stratégie commune et optimisée : des projets ensemble

### **2- Animer un réseau**

#### **2-1 : Accompagner le réseau des professionnels**

- Renforcer les liens entre les acteurs éducatifs enfance-jeunesse-familles du territoire
- Mutualiser des animateurs enfance et jeunesse

#### **2-2 : Développer et élargir le réseau**

- Faciliter la mise en réseau des opérateurs de projets
- Faire vivre le réseau
- Proposer des actions intercommunales
- Réaliser des actions dans une dimension de territoire cantonal

Cela se traduit sur le terrain par la présence d'un ou plusieurs animateurs en charge de ces missions de proximité. Une des missions confiée à cet Espace de Vie Sociale concerne notamment la coordination des temps d'activités périscolaires (TAP).

Cette action trouve son financement, outre les participations communales, dans un soutien important de la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire au titre de l'animation locale et du Contrat Enfance Jeunesse.

L'engagement pris par ces quatre communes arrivera à son terme le 31 décembre 2014.

Dans le cadre de la reconduction de cette action, les quatre communes ont envisagé de l'étendre à l'ensemble du canton d'Allonnes pour une meilleure cohésion ainsi qu'une rationalisation et mutualisation des moyens au niveau de ce territoire.

Pour cette configuration à sept communes, l'action serait portée par une nouvelle association intercommunale à créer, non fédérée, pour un budget annuel de démarrage estimé à 50 100.00 € dont 14 670 € de contributions des communes, sur la base d'un personnel constitué d'un animateur professionnel à temps complet et d'un stagiaire.

Un a priori favorable est émis par les Maires des communes d'Allonnes, Varennes-sur-Loire et Villebernier pour une adhésion à cette action. Seulement, elles sont toutes trois solidairement engagées, pour la coordination des Temps d'Activités Périscolaires, par une convention intercommunale conclue avec les FRANCAS et aucune des trois ne semble disposée à payer deux fois ce même service. Seule une rupture unilatérale de la convention permettrait au terme d'un préavis de 6 mois de résoudre cette situation.

Monsieur le Maire entendu en son exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ✓ AUTORISE M. le Maire à mettre fin, en accord avec les communes d'Allonnes et Villebernier, à la convention pluriannuelle d'objectifs conclue avec l'Association « Les FRANCAS du Maine-et-Loire,
- ✓ DONNE son accord pour que la commune adhère à l'action « Espace de Vie Sociale » avec les six autres communes du canton d'Allonnes (Brain-sur-Allonnes, La Breille Les Pins, Neuillé, Allonnes, Villebernier, Vivy) dans les conditions ci-avant exposées, au terme de la date de résiliation de la convention d'objectifs conclue avec les FRANCAS.

## **SUBVENTION 2014**

### **Areghat (Maisons Fleuries)**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'attribuer une subvention pour l'année 2014 d'un montant de 50 € à l'association AREGHAT qui organise chaque année le concours cantonal des maisons fleuries.

## **EXPOSITION**

### **« Méthode pour limiter l'emploi des produits phytosanitaires »**

Pour aider à changer les mentalités sur l'utilisation des produits dangereux pour la planète, une exposition prêtée par le CPIE (Centre Permanent d'Information à l'Environnement) sera visible lors de la cérémonie des vœux.

## **SIEML**

### **FONDS DE CONCOURS (Opérations de dépannage n°50)**

VU l'article L5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 12 octobre 2011 décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours ;

La commune de Varennes-sur-Loire par délibération du Conseil Municipal **DECIDE** de verser les fonds de concours de 75% au profit du SIEML pour les opérations de **dépannage** du réseau de l'éclairage public, d'horloges ou d'armoires, suivantes :

<b>EP361-14</b>	<b>date</b>	<b>Maintenance curative sur ouvrages n°</b>	<b>Lieu rue</b>	<b>TTC HT</b>	<b>Coût Total</b>	<b>FC à payer 75%</b>
50	13/11/2014	92, 90, 57, 58, 59, 63, 65, 64, 71, 72, 122, 104 et 115	Champ Bertain, la Paix, Maréchalerie	TTC	965,08	<b>723,81 €</b>

## **EMPLOI D'AVENIR**

### **Avenant au contrat pour modification de fin de contrat et prime**

Vu la délibération en date du 21 mai 2014 portant création d'un emploi d'avenir,

Vu le contrat unique d'insertion – emploi d'avenir signé le 26/06/2014 entre la commune de Varennes-sur-Loire représenté par Gilles TALLUAU Maire et Monsieur Karl DUBOIS ;

Vu le bilan de la phase d'intégration portant sur la période du 01/08/2014 au 31/10/2014 signé le 20/11/2014 entre la commune de Varennes-sur-Loire, Monsieur DUBOIS Karl et l'Etat (représenté par la Mission Locale) ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la durée du contrat de travail de Monsieur DUBOIS pour bénéficier pendant trois ans des aides de l'Etat.

Considérant qu'il y a lieu de délibérer pour le versement d'une indemnité annuelle dans le cadre du contrat unique d'insertion – emploi d'avenir ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- AUTORISE, Monsieur le Maire à signer un avenant au contrat emploi d'avenir de M. Karl DUBOIS modifiant la fin du contrat au 31/07/2017 ;
- AUTORISE le versement d'indemnités, dans le cadre des emplois d'avenir

## **LOCATION DE TERRAIN (EARL CHAPU BEAUFILS)**

Monsieur le Maire présente une demande de l'EARL CHAPU BEAUFILS pour louer des terrains agricoles propriétés de la commune sur le site du Peu.

Il est proposé d'établir une convention d'occupation précaire entre la commune de Varennes sur Loire et l'EARL CHAPU BEAUFILS représentée par Messieurs Bruno CHAPU Bruno et François BEAUFILS pour la location des parcelles cadastrées **ZK 36, 37, 39, 40, 41, 42 et 68** pour une contenance totale de 32 230m<sup>2</sup> :

- ✓ pour la période du 01/01/2015 au 31/10/2015 pour les parcelles ZK 36, 39, 40, 41, 42 et une partie de la ZK 37 non louée à ce jour, d'une contenance totale de 20 960 m<sup>2</sup> au prix de 95,60 € l'hectare pour l'année 2015.
- ✓ pour la période du 01/11/2015 au 31/12/2015 pour les parcelles ZK 36, 37, 39, 40, 41, 42 et 68 d'une contenance totale de 32 230 m<sup>2</sup> au prix de 95,60 € l'hectare pour l'année 2015.

Le montant des redevances sera actualisé chaque 1<sup>er</sup> janvier en fonction de la variation de la valeur du point servant à la détermination de la valeur locative des terres, fixé annuellement au 1<sup>er</sup> novembre par l'autorité administrative, après avis de la commission paritaire départementale des baux ruraux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation précaire dans les conditions fixées ci-dessus pour les terrains cadastrés **ZK 36, 37, 39, 40, 41, 42 et 68**, avec l'EARL CHAPU BEAUFILS.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Arbre de Noël des écoles** : vendredi 19/12/2014 à 17h30 à la salle des loisirs

**Réponse du préfet pour le transfert de la licence IV** : le transfert de la licence IV du café du Commerce sur la commune d'Allonnes a été accepté par le Préfet du Maine-et-Loire.

**Sonorisation de la Salle des Loisirs** : La société SATEL va faire des tests de sonorisation gratuitement pour étudier les problèmes de qualité sonore.

**Noël des commerçants** : le samedi de 9h à 13h

Un Château gonflable sera installé sur la place du Jeu de Paume le samedi pour le marché de Noël organisé par les commerçants. Julie PEARSON informe que les bénéfices de l'association des commerçants permettent d'offrir 3 vélos à l'école.

**Ateliers municipaux**

Sous la responsabilité d'Alain LECHAT adjoint, un agent technique travaillera par roulement le vendredi après midi. L'organisation du bâtiment a besoin d'être réaménagé.

**Vitesse excessive**

Michel LECHAT rappelle le problème récurrent de la vitesse rue de la Morelle. Gilles TALLUAU va solliciter la DDT pour un effectuer un nouveau comptage et voir ce qui peut-être envisagé (prolongation de la limitation à 70km/h ?).

David CHEVALLIER fait remarquer que la vitesse est également excessive au Pâtis-Vert.

**Sentier bords de Loire**

Suite au décès de M. DESBOIS propriétaire, le projet d'acquisition d'une bande de terre en pied de levée au lieu dit la Brèche se trouve à nouveau retardé.

**Comité de pilotage des TAP**

Christine JOUSSELIN adjointe informe que malgré quelques ajustements qui restent à solutionner, les activités TAP se déroulent de façon satisfaisante.

**Gaz à La MOTTE** : La mise en gaz est prévue fin janvier .

**SAIP** : la sirène sera installée le 5 et 6 janvier et les essais le 28/01/2015. Des flyers d'information seront distribués.

**Boucherie**

Les appels d'offres de Maine et Loire Habitat sont en cours. Monsieur et Mme MOREL, futurs bouchers, seront présents à la cérémonie des vœux.